

Rappel du calendrier du projet



Mesures d'accompagnement éventuelles

- Plantation de frange végétale**
en fond de jardin chez les habitants pour réduire la portée visuelle sur le projet
- Création d'un sentier pédestre**
sur le chemin des éoliennes avec des points d'information
- Rénovation énergétique**
via la participation à l'audit énergétique de votre maison et les travaux nécessaires à l'amélioration de son efficacité énergétique.

- Fourniture d'électricité verte**
permet d'instaurer un tarif préférentiel sur la fourniture d'électricité 100% renouvelable et française à destination des habitants des communes d'implantation sur la durée d'exploitation du parc éolien
- Financement participatif (épargne citoyenne)**
possible sur demande des habitants via l'ouverture d'une campagne d'investissement dans le projet sous la forme d'une obligation rémunérée à un taux d'intérêt compris entre 4 et 6% sur une durée de 2 à 3 ans.

Proposez vos idées lors de la concertation préalable.

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien du Grand Chanois ?

<https://blog.groupevaleco.com/parceoliendugrandchanois>

Léa LEMERCIER, Chef de projets - lealemercier@groupevaleco.com

29 rue Louis de Broglie - 21 000 DIJON



valeco
PRODUCEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
groupevaleco.com

Lettre d'information n°3 • Mars 2023

COMMUNE DE NAIVES-EN-BLOIS (55) PROJET ÉOLIEN DU GRAND CHANOIS

CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU 17 MARS AU 21 AVRIL 2023

- Phase d'information** : un dossier de présentation du projet comprenant les résultats synthétiques des études, les variantes d'implantation des éoliennes imaginées, des données techniques, fiscales, administratives, etc. sera disponible en mairie et sur le blog projet dès le 17 mars.
- Phase de participation** : au bout de 15 jours, le 31 mars, un cahier d'avis sera mis à disposition en mairie et vous serez invités à y apporter vos contributions et questionnements. (possible aussi sur le blog et par courrier). Un compte rendu sera rendu public dans les 3 mois suivant la clôture de la concertation le 21 avril.
- Nous vous invitons à une rencontre participative le **LUNDI 3 AVRIL DE 15h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Naives-en-Blois**.
Au programme : présentation du projet, discussions, récolte de vos remarques et idées, verre de l'amitié. Vous pouvez venir à tout moment, mais n'hésitez pas à nous faire part de votre venue en amont !

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des précédentes lettres d'information, cette nouvelle édition a pour but de vous faire part des dernières actualités et des prochaines étapes du projet éolien en développement sur la commune de Naives-en-Blois.

Plusieurs études spécifiques (vent, environnement, paysage et acoustique notamment) ont été réalisées jusqu'à présent.. Celles-ci nous ont permis de définir en commission avec les élus l'implantation des aménagements (éoliennes, chemins d'accès, raccordement et postes de livraison).

Nous vous invitons à venir prendre connaissance de ces éléments regroupés dans le dossier de concertation préalable qui sera rendu public le vendredi 17 mars. Nous vous attendons également nombreux à la rencontre participative prévue le lundi 3 avril pour répondre à vos questions, noter vos remarques sur la conception du projet ou encore vos idées sur les mesures d'accompagnement à mettre en place.

Je vous souhaite une agréable lecture.

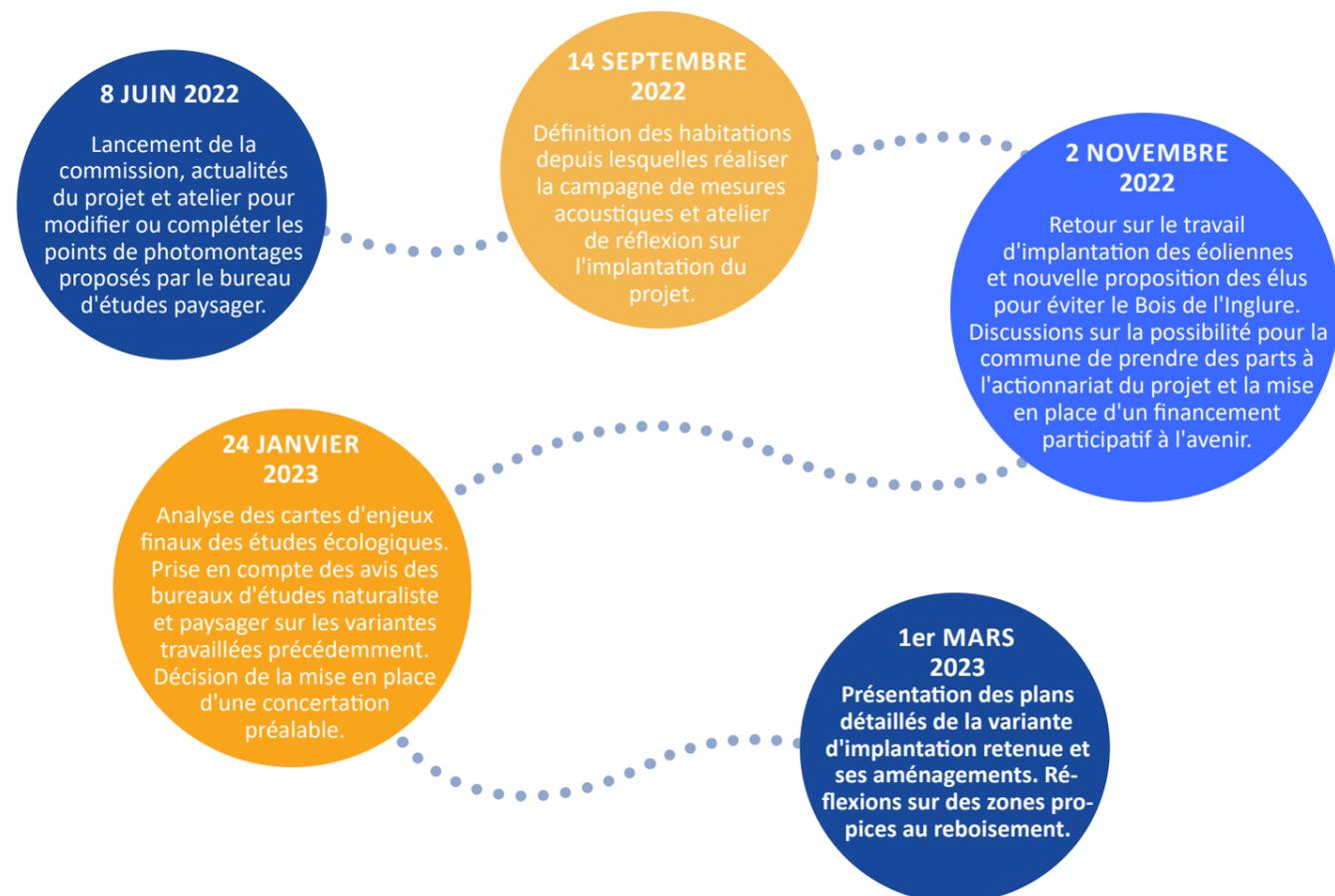
Léa LEMERCIER, chef de projets.

Le déroulement des études du projet éolien

- 1 L'état initial des différents volets d'étude (milieu naturel, paysager et acoustique) a été mené sur la zone d'étude et ses alentours. Chaque expertise a identifié les enjeux de l'état actuel du territoire et émis des préconisations d'implantation. *Revoir les explications des études dans la lettre d'information n°2 de juin 2022.*
- 2 En suivant les recommandations des bureaux d'études et en discussion avec les élus de Naives-en-Blois ainsi que les agriculteurs, l'emplacement de chaque éolienne a pu être défini. Ce travail itératif a fait l'objet de plusieurs variantes avant d'aboutir à la proposition ci-contre qui évite au maximum les enjeux identifiés, tout en étant en accord avec la vision des acteurs locaux du projet.
- 3 Les impacts vont être quantifiés sur chacun des milieux sur la base de l'implantation finale. Les experts proposeront des mesures de réduction des impacts identifiés et des mesures de compensation s'il reste des impacts résiduels. Le projet mettra aussi en place des mesures d'accompagnement pour les riverains.

Travail en commission éolienne

Composée de 5 élus de la commune et VALECO, la commission éolienne se réunit régulièrement depuis l'été 2022. Les comptes-rendus des réunions détaillés sont disponibles sur le blog du projet.

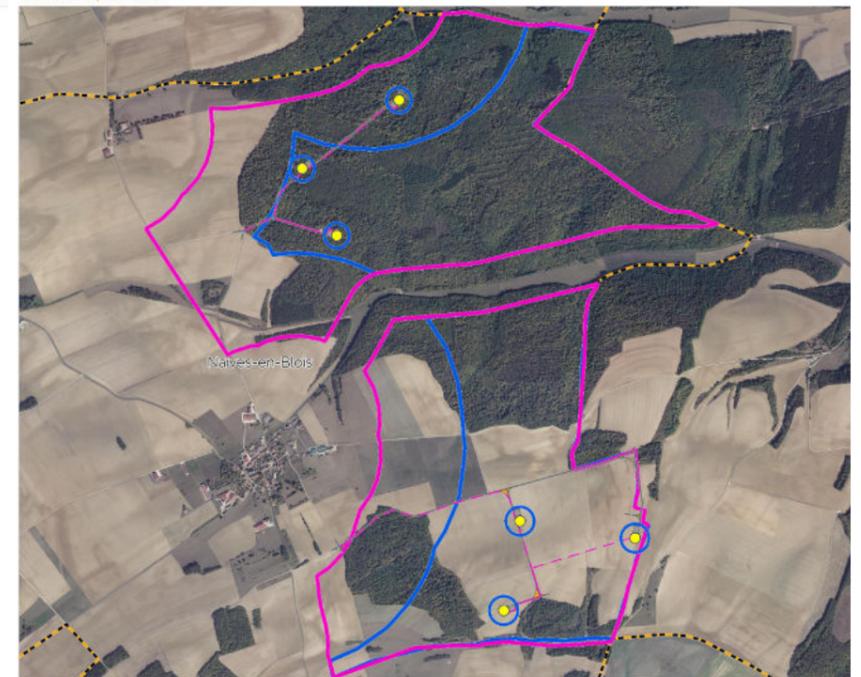


La variante d'implantation retenue

Projet éolien du Grand Chanois

Commune de Naives-en-Blois - Carte d'implantation

- Implantation des éoliennes
- Surplombs : diamètre de 150m (forêt) ou 170m (cultures)
- Poste de livraison
- Plateforme et fondation
- Chemin à créer
- Chemin existant
- Rayon de braquage provisoire
- Raccordement
- Recul de 3km des habitations
- Zone d'étude
- Limites communales



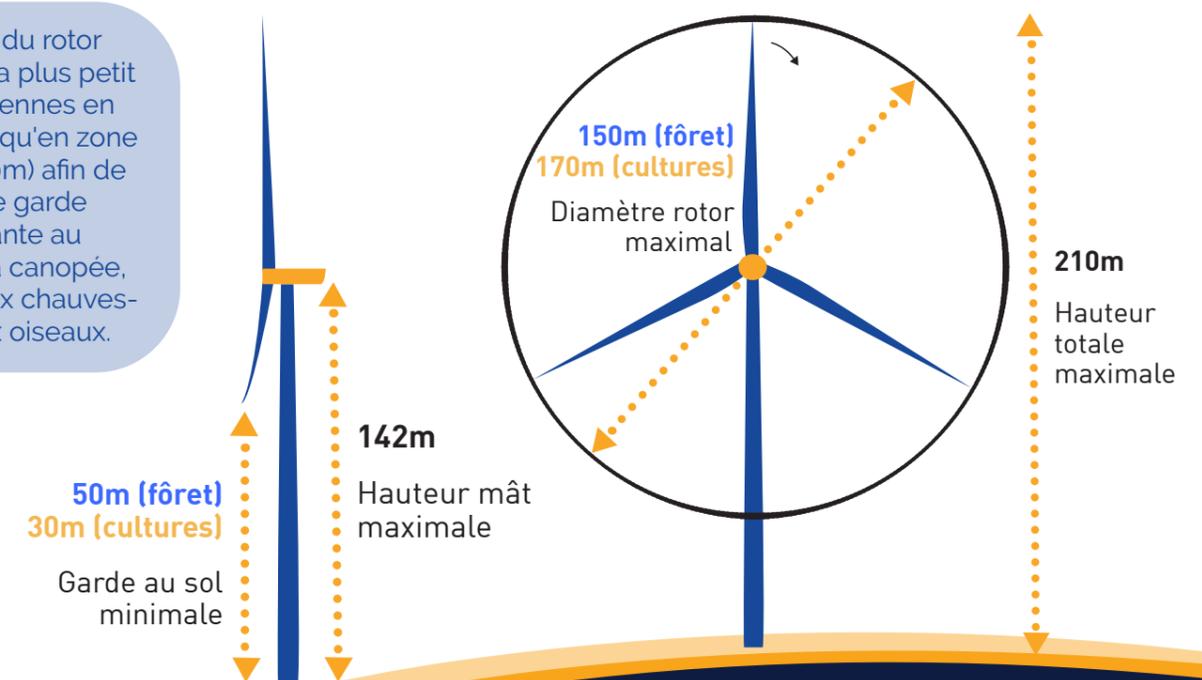
valeco

Auteur: Collaborateur Valeco

Date: 08/03/2023

Gabarit maximal des éoliennes envisagées

Le diamètre du rotor maximal sera plus petit pour les éoliennes en forêt (150m) qu'en zone agricole (170m) afin de favoriser une garde au sol suffisante au dessus de la canopée, favorable aux chauves-souris et aux oiseaux.



Les dimensions indiquées ci-dessus sont les maxima donnés pour chacun des critères. Cela permet d'englober plusieurs modèles d'éoliennes de différents fabricants.